République Française

Département des Alpes de Haute Provence

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

# EXTRAIT N° 78.20 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

**SEANCE DU 29 JUILLET 2020** 

- En exercice: 89

- Présents ou représentés : 82

- Votants: 82

- Suffrages exprimés: 82 (82 pour)

- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-trois juillet deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron).

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Damien DEROUET
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Frédérique XAVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-Josée DUFOUR représentée par sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Luc DELAUP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par M. Maurice BRUN en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Gilles CREMILLIEUX à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Fabrice FROMENT
  - M. Daniel ROUIT représenté par M. Fabrice FROMENT à qui il a donné procuration
  - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER

M. Bernard CODOUL

- M. Franck PERARD
- Mme Nicole PELOUX
- Mme Christiane GHERBI représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
- M. Nicolas LAUGIER
- Mme Cécilia LOUVION
- Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
- Mme Françoise GARCIN
- Mme Emilie SCHMALTZ
- M. Sylvain JAFFRE
- Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
- M. Jean-Louis CLEMENT
- M. Cyril DERDICHE
- M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Béatrice ALLIROL à qui il a donné procuration
  - Mme Béatrice ALLIROL
  - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

### Absent non représenté:

- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

• Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD

• Pour la commune de Sisteron : M. Patrick CLARES

• Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER

Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

## ORDRE DU JOUR : Composition du comité de pilotage FISAC

Par délibération n°197.17 du 17 juillet 2017, le conseil communautaire a décidé de la candidature de la CCSB au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ce fonds attribué par l'Etat est un dispositif principalement destiné à financer des opérations de soutien en faveur des commerces de proximité situés dans les centre-bourgs. Son obtention nécessite d'établir un dossier de candidature constitué d'un plan d'actions motivé.

Par décision du ministère de l'économie et des finances du 13 décembre 2019, la CCSB s'est vue attribuer une subvention d'un montant de 304 728 € permettant la mise en œuvre de du plan d'actions triennal (2020-2022) d'un montant total de 1 653 425 € pour lequel la CCSB participe à hauteur de 880 000 €.

Les dépenses éligibles sont notamment les investissements relatifs à la modernisation des commerces et à leur accessibilité, les animations portées par les associations de commerçants, la mise en place de solutions numériques, les plateformes de vente, l'acquisition de cellules vacantes...

Au moment du dépôt de la candidature en 2017, un comité de pilotage en charge du suivi du dossier avait été créé qui était composé :

- du président de la CCSB ou de son représentant,
- des maires (ou leur représentant) des 3 communes dans lesquelles figure une union des commerçants (Sisteron, Laragne et Serres)
- d'un(e) représentant(e) de l'ensemble des autres communes
- des responsables des 3 unions de commerçants
- d'un représentant de la Direccte
- d'un représentant des chambres consulaires
- du technicien chargé du dossier

Aujourd'hui, le comité de pilotage doit être maintenu pour suivre l'exécution du programme. Cependant, la délibération n°197.17 du 17 juillet 2017 ne mentionne pas les modalités de désignation du représentant de l'ensemble des autres communes, il convient donc de la compléter.

Par ailleurs depuis 2018, les modalités de suivi du FISAC par l'Etat ayant été modifiées, il convient également de remplacer le représentant de la DIRECCTE par le Préfet/Sous-préfet ou son représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la nouvelle composition du comité de pilotage du FISAC comme suit :
  - le président de la CCSB ou son représentant,
  - le Préfet/Sous-préfet ou son représentant
  - les maires (ou leur représentant) des 3 communes dans lesquelles figure une union des commerçants à savoir Sisteron, Laragne-Montéglin et Serres
  - le représentant de l'ensemble des autres communes, désigné par le conseil communautaire
  - les présidents des 3 unions de commerçants de Laragne-Montéglin, Serres et Sisteron
  - des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie des départements 04 et 05
  - des représentants élus de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des départements 04 et 05

- désigne monsieur Gilles CREMILLIEUX comme représentant des petites communes au COPIL FISAC.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme Le Président, Daniel SPAGNOU

